

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 3 – Domaine et
patrimoine

Sous-domaine : 3.5 – autres
actes de gestion du domaine
public

Objet : déclassement de
chemins communaux en vue
de leur aliénation ou
d'échange.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
29/05/2024

Date de publication de la
présente délibération :

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 011-211102439-20240604-D202418-DE

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 4 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatre du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mrs GILIS Frédéric, PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : Mme Virginie FONQUERGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu les demandes de riverains,

Monsieur le Maire propose de mettre à l'enquête publique, pour déclassement du domaine public dans le domaine privé de la commune, les parties de chemins suivantes :

- Chemin de l'Ecluse : parcelle ZA 59 – 123 m²
- Villestang : partie du chemin rural attenant à la propriété Berthau – 164 m²
- Chemin rural Villestang/Bourgognou : environ 3600 m²
- Chemin de service de Bourgognou vers La Cantarane : environ 1390 m²
- Chemin rural Las Touzeilles/La Fount dès Faourès : environ 3260 m². Sur ce point Mr Pradel quitte la séance.
- Chemin de la Belle Etoile : déplacement avec éventuellement réduction de l'emprise
- Rue du Château : partie au nord de la parcelle AB118, dans l'alignement de la AB199, avec arrondi de l'angle, environ 55 m²
- Chemin du Barri Pitchou : accès parcelle C817, environ 20 m²
- Chemin du Fort à la RD 218, à St Laurent : environ 830 m²

A la suite de l'enquête publique, suivant l'avis du commissaire-enquêteur, ces parties de chemin feront l'objet d'une étude au cas par cas pour une cession ou un échange.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré :

- décide la mise à l'enquête publique des parties de chemin ci-dessus listées pour déclassement dans le domaine privé de la commune ;
- autorise Mr le Maire à désigner un commissaire-enquêteur ;
- charge Mr le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Christophe Pradel, maire, le 6 juin 2024